

Jeu-concours – Scania Mag 25

Répondez aux quatre questions du jeu-concours Scania Mag 25 d'ici le 9 janvier 2015 et gagnez une couverture polaire bleue en polyester Scania imprimée. Taille : 130x170 cm.



Questions

Q1 – Quelle puissance développe le dernier moteur Scania se contentant de la technologie SCR pour répondre à la norme Euro 6 ?

A- 410 ch B- 450 ch C- 490 ch

Cet article de Scania Mag 25 peut vous aider : pages 10-11

Q2 – Comment se nomme la dernière série limitée Scania signée Svempas ?

A- Chimera B- Streamline C- Blue Stream

Cet article de Scania Mag 25 peut vous aider : pages 12-13

Q3 – Quel modèle autocar Scania est compatible avec une motorisation gaz ?

A- Scania Touring B- OmniExpress C- Scania A30

Cet article de Scania Mag 25 peut vous aider : pages 28-29

Q4 – Quel gain de poids autorise le réservoir de 80 litres en composite par rapport à son équivalent acier ?

A- 100 kg B- 200 kg C- 400 kg

Cet article de Scania Mag 25 peut vous aider : page 34

Règlement jeu-concours « Scania Mag N°25 » décembre 2014

Cette opération, organisée par la Direction marketing et communication de Scania France, SAS au capital de 16 317 500 euros, dont le siège social se situe 2, boulevard de l'Industrie – ZI d'Ecouflant – 49000 Angers, concerne tous les lecteurs du magazine « Scania Mag ». Jeu gratuit sans obligation d'achat.

- Pour jouer et gagner les participants doivent obligatoirement répondre aux 4 questions proposées via le site www.scania.fr/jeuconcours entre le 18 décembre 2014 et le 9 janvier 2015. Ces mêmes réponses peuvent être renseignées sur papier libre et envoyées à Scania France avant cette même date (le cachet de La Poste faisant foi).
- Un tirage au sort déterminera les 100 bulletins gagnants parmi les bonnes réponses – une seule participation par personne.
- Le jeu est doté d'une couverture polaire Scania d'une valeur unitaire de 28,66 € TTC
- Scania France se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de même valeur et de caractéristiques proches, et d'écourter ou de prolonger la présente opération si les circonstances l'exigent.
- Scania France décline toute responsabilité pour les incidents ou accidents qui pourraient être subis par les participants pendant la jouissance du lot obtenu, ainsi que pour toute appréciation sur la qualité substantielle du lot.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978, les renseignements transmis par les participants peuvent figurer sur un fichier informatique. Cependant, les participants à l'opération peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification sur les données les concernant en s'adressant à la Direction marketing et avant-vente de Scania France.
- Le présent règlement est déposé auprès de la SCP MAINGOT et GOUKASSOW, huissiers de justice associés, 25 boulevard Victor Beaussier – 49000 Angers.